

Si tel était le cas, ceci démontrerait que le gouvernement ne prend pas ses responsabilités et qu'il a peur de révéler au grand jour la situation telle qu'elle est, après avoir négligé de la considérer depuis deux ans.

Le gouvernement n'a pas le droit de jouer de cette façon, alors que présentement plus d'un demi-million de chômeurs souffrent, et ce en dépit de la déclaration du premier ministre (M. Diefenbaker) à l'effet que pas un Canadien ne souffrirait du chômage tant qu'il serait premier ministre.

Il est vrai, cependant, que dans le discours du trône de la présente session, rédigé par le gouvernement, on a enfin reconnu l'existence du chômage; mais il était tard et le gouvernement doit porter la responsabilité du chômage qu'il a trop tardé à prendre au sérieux. D'ailleurs, les mesures adoptées durant la première partie de la session n'apporteront aucun remède immédiat à cette angoisse et aux souffrances qui atteignent au delà d'un demi-million de nos concitoyens.

La création d'un Conseil de la productivité, proposée par le ministre du Commerce (M. Hees), est une excellente chose; elle s'impose même dans les circonstances actuelles. Mais il ne faut pas croire que l'accroissement de la productivité fera automatiquement disparaître le chômage. Bien au contraire, car à elle seule, une productivité accrue pourrait se traduire aussitôt par un nombre plus élevé de sans-travail, puisque augmenter la productivité veut dire produire davantage, sans effort supplémentaire, ou même produire plus, tout en travaillant moins, ou encore produire autant mais en beaucoup moins d'heures ouvrables.

La hausse de la production en soi est donc un bienfait. C'est grâce à elle que nous pouvons connaître un niveau de vie plus élevé, un confort sans cesse grandissant, plus de bien-être aux points de vue éducation, culture et loisirs.

Mais c'est à condition que nous organisions notre vie économique et sociale de façon que la productivité serve le bien commun, au lieu de plonger les travailleurs dans le chômage et, conséquemment, dans la misère.

Il est nécessaire d'accroître la productivité au pays pour pouvoir mieux concurrencer le marché mondial, et il faut admettre le progrès de l'automatisation, mais dans le «contexte» immédiat, il ne s'agit que d'une mesure qui ne portera fruit que sur une période de plusieurs années.

A ce problème du chômage, le gouvernement a cru bon d'apporter une autre solution qui, je le crois, n'aura pas de répercussions immédiates sur l'emploi au Canada.

Les changements apportés à la loi nationale sur l'habitation sont excellents et ils favoriseront la construction de logements

supplémentaires, tout en stimulant l'économie canadienne dans une certaine mesure, mais ils ne résoudront pas le chômage ni le ralentissement économique.

Il n'y a aucun doute qu'en portant la proportion du prêt de 90 à 95 p. 100 de la valeur estimative, on permettra à un plus grand nombre de gens de devenir propriétaires, puisqu'ils auront besoin d'un montant initial moins considérable pour acheter ou se construire une maison.

La prolongation de la période de remboursement est une autre amélioration, puisqu'elle répartira le remboursement sur un plus grand nombre d'années.

Toutefois, à la lecture de certains articles de journaux, il faut admettre que nous ne pouvons pas être trop optimistes en ce qui concerne l'activité dans la construction pour 1961. Pouvons-nous en effet demander à un chômeur, père de famille, de se construire quand présentement il vit dans l'insécurité?

Même avec ces mesures trop tardives, rien ne laisse prévoir une reprise de l'activité commerciale avant l'été de 1961 et, encore là, nous ne pouvons malheureusement prévoir mieux qu'en 1960.

Le nombre des sans-travail, placés maintenant sur un pied d'égalité avec les chômeurs saisonniers, ne diminuera donc pas beaucoup, et le chômage constituera encore le principal problème à résoudre au Canada, en dépit de ces mesures tardives qui ne pourront avoir d'effets immédiats.

Je lisais dans un journal qu'en conséquence, il était à craindre que le gouvernement ne prenne des mesures draconiennes pour renflouer la Caisse d'assurance-chômage. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas pris pareille mesure pour renflouer la Caisse, mais je dois avouer et admettre, avec plusieurs ouvriers, qu'il a pris des mesures draconiennes pour la conserver.

Le 27 septembre 1960, la Commission émettait une circulaire intitulée: «Circulaire de l'Assurance»-«Assurabilité», et celle-ci portait le numéro 13, je vous l'avoue, monsieur l'Orateur, numéro malchanceux pour l'ouvrier et qui sera funeste et sans appel pour le gouvernement, lorsqu'il aura le courage d'en appeler au peuple.

Cette circulaire contient une nouvelle définition du contrat de service et elle aura des effets désastreux:

1. Elle éliminera presque tous les cas d'assurabilité dans les emplois casuels et saisonniers.
2. Les bureaux d'assurance-chômage rendaient dans le passé une décision sur l'assurabilité d'un emploi, alors qu'aujourd'hui ils ont à déterminer s'il y a un contrat de service ou non.